

Depuis la lettre de mission de N. Sarkozy à X. Darcos, et le communiqué du conseil des ministres imposant un enseignement d'histoire des arts à tous les niveaux de la scolarité, le SNES n'a cessé d'informer, alerter, et oeuvrer, parfois avec les autres organisations syndicales pour que le principe, les modalités et les contenus de cet enseignement puissent être discutés.

Il a lancé une pétition pour que ce débat ait lieu et pour dénoncer l'annonce de 50 % d'histoire des arts dans les programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques, et 25 % dans ceux d'histoire. Malgré l'importante mobilisation des enseignants, le ministère est resté sourd et a imposé des contenus, des modalités et une évaluation au brevet sans aucune concertation.

**Ce passage en force est inacceptable.**

**Nous nous retrouvons donc à cette rentrée 2009 avec :**

- une injonction de 50 % d'histoire des arts dans les programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale, alors que les programmes d'enseignement ne sont absolument pas conçus ainsi.
- aucune concertation prévue dans l'emploi du temps des enseignants
- une évaluation imposée au brevet dès la session 2011 avec un coefficient 2
- **une note de service aux Recteurs et Chefs d'établissement imposant une évaluation au brevet inacceptable et inapplicable.** Le texte présente des modalités définitives, et avec une disposition particulière pour la session 2010 (volontariat des élèves et points au-dessus de la moyenne pris en compte, comme pour une épreuve facultative), alors qu'il s'agit seulement d'une expérimentation. Le SNES avait demandé que l'expérimentation voulue par le ministère soit cadrée nationalement et qu'elle ait lieu seulement dans certains établissements, là où les équipes étaient volontaires. **Le ministère a fait le choix d'une expérimentation dans tous les établissements, à la demande du SE-UNSA et du SGEN-CFDT. Le SNES ne peut accepter qu'une épreuve de brevet (même facultative) soit aussi peu définie et qu'elle ne soit pas cadrée nationalement.**

Comment les enseignants vont-ils pouvoir préparer les élèves à cette épreuve sur le temps de cours ? Comment pourraient-ils, à terme, évaluer l'ensemble des élèves de troisième durant l'année et pendant les cours ? **Tant que ces questions ne sont pas réglées par le débat et une véritable expérimentation, au lieu d'un test grandeur nature non cadré, ce texte est inacceptable et inapplicable.**

Le texte que le SNES a voté lors de son Conseil national de septembre, sans avoir connaissance de l'envoi de cette note de service dans les établissements, est toujours d'actualité :

*« Nous continuons de contester l'épreuve d'histoire des arts et nous ne pouvons accepter une expérimentation non cadrée. En l'absence de cadrage (forme, durée, contenus), cette épreuve ne saurait se mettre en place cette année, même pour les seuls élèves volontaires et le SNES appelle les collègues à ne pas s'y engager en l'état ».*

**Concernant les lycées** généraux, technologiques et professionnels, un enseignement de 24 h par an d'histoire des arts est en théorie obligatoire pour tous les élèves depuis la rentrée 2009.

Il semblerait néanmoins que seuls certains lycées « pilotes » soient concernés cette année.

Vous trouverez plus de détails concernant tous les points abordés dans cette note sur <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4750>